

# UNION DU PEUPLE GABONAIS

*Le Cabinet du Président*



Libreville, le 24 février 2009

N/Réf.002/UPG/CAB/CC/TMD/2009

Objet : votre lettre du 22/01/2009

Monsieur,

Nous venons d'être informé de ce que vous avez pris part à la réunion organisée les 20, 21 et 22 février 2009 à Paris, par la «**Coalition Gabonaise du Refus et de Salut National**», alors que le président de notre parti vous a fait savoir par mes soins et par lettre datée du 21 février 2009, que vous ne devriez pas prendre part à ladite réunion.

Devant cette insubordination caractérisée, vous avez choisi de vous mettre en marge de l'Union du Peuple Gabonais.

Je vous informe par conséquent, que vous n'êtes plus autorisé à parler et à agir au nom de l'Union du Peuple Gabonais.

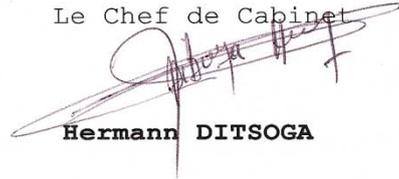
Cette mesure conservatoire sera transformée en décision d'exclusion dès que le Conseil du Secrétariat Exécutif aura été informé par mes soins.

Il vous appartient donc de faire parvenir dans les meilleurs délais, tous les documents, sceaux et autres instruments à Monsieur MOULOUNGUI Jean Félix,

représentant personnel du Président de notre parti en Europe.

Je vous prie de croire, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef de Cabinet



**Hermann DITSOGA**

Monsieur Sylvain Ndong  
Représentant de l'UPG  
au Benelux

Luxembourg

Ampliations:

- M. Jean Felix MOULOUNGUI 1
- Conseil du Secretariat Exécutif  $\frac{1}{2}$